LE MAGAZINE DES FARLÉDOIS
#54 • DÉCEMBRE 2023

MOULIN DE LA CAPELLE — P6
**Projet de création d'un Institut médico-éducatif**

MUTUELLE COMMUNALE — P21
**Une nouvelle offre pour les Fardédois**

FÊTE DE LA SCIENCE — P22
**Retour sur un rendez-vous réussi entre sport et science**

Retour sur le Farlède Urban fest • P.20

# La Farlède MAG

LE MAGAZINE DES FARLÉDOIS

Ville de LA FARLÈDE
Villes & Villages où il fait bon vivre
Villes et Villages Fleuris — Le label national de la qualité de vie

## Zone nature
# PATRIMOINE REMARQUABLE À PRÉSERVER

Découvrez le *dossier détachable* sur le **FUTUR GROUPE SCOLAIRE** • **Page 11**

# SOMMAIRE


- ENVIRONNEMENT
  DOSSIER ZONE NATURE ..... 4
- ACTUALITÉ ..... 6
- AMÉNAGEMENTS ..... 8
- VIE ÉCONOMIQUE ..... 9 & 15
- GRANDS PROJETS : GROUPE SCOLAIRE
  DOSSIER DÉTACHABLE ..... 11-14
- LE MOT DU MAIRE ..... 16
- CÉRÉMONIES ..... 16
- CITOYENNETÉ ..... 17
- JEUNESSE ..... 18
- SPORT ..... 20
- SOLIDARITÉ ..... 21
- CULTURE ..... 22
- PRÉVENTION ..... 24



Revue ***La Farlède Mag***, le journal des habitants de La Farlède, territoire de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau.

**« Où trouver *La Farlède Mag* ? »**
Le magazine est diffusé gratuitement par voie numérique et dans les services municipaux.

**Édité par la mairie de La Farlède**
Hôtel de Ville - Place de la Liberté - BP 25
83210 La Farlède

**Directeur de publication :** Yves Palmieri
**Directrice de la communication :** Sandrine Jacquel
**Rédaction :** Émilie Parizot • Nirina Thoreau
**Conception/Réalisation :** Audren Soultan • Alice Wolski
**Photographies :** Service communication • Farledo objectif club • Manon Giai-Via, X

**Impression :** Riccobono
Imprimeur respectueux de l'environnement
**Diffusion :** 2 000 exemplaires
**Dépôt légal :** À parution

Service communication : 04 94 33 05 55
Courriel : servicecommunication@lafarlede.fr

*Les encres utilisées pour imprimer ce magazine sont végétales, donc moins toxiques et utilisant des ressources renouvelables.*

## Carnet blanc

♡ 15 juillet 2023 ♡

Mélanie MORENO et Anthony NEGRO

## Carnet rose

16 octobre 2023

Marius ALEXANIAN
de Camille et Jérémie ALEXANIAN
*né sur la commune*

Vous souhaitez faire part de la naissance de votre enfant, de votre mariage ou annoncer un décès dans les pages du bulletin municipal ?
**Contactez le service État civil pour en faire la demande.**

*Info Service État civil : RDC de l'Hôtel de ville - 04 94 27 85 85 (tapez 1)*

# L'édito DU MAIRE

*Farlédoises, Farlédois,*
*mes chers concitoyens,*

2023 s'achève et nous voici déjà à la fin d'une année avec en préparation les festivités qui accompagnent ce moment privilégié. Privilégié car c'est la fête familiale par excellence. Le moment de tous les bonheurs puisqu'ils sont rattachés aux enfants. On peut aussi considérer que la ville est à sa façon une grande famille, une communauté qui partage un lieu de vie, de travail, de loisirs, d'échanges et d'affection. Affection pour un territoire, une manière d'être, une ouverture d'esprit, un pont de solidarité entre les citoyens.

Noël donc, celui de nos seniors, avec le repas spectacle, la visite de chalets de Toulon et la distribution de bons cadeaux autant de beaux moments offerts par le CCAS. Celui de nos enfants, à la Médiathèque autour d'une exposition Walt-Disney, la Forêt enchantée, la boîte aux lettres du Père Noël et, bien sûr, la grande journée festive du 23 décembre autour de jeux, ateliers, lectures, concerts, spectacles, déambulations et autres photos souvenirs avec un invité d'honneur : le Père Noël. Le premier jour des vacances scolaires sera célébré comme il se doit.

Moins festif mais sans doute tout aussi attendu, cette fin d'année voit le démarrage des travaux du groupe scolaire, le grand projet de notre mandat. Ce futur ensemble répond aux besoins de notre population croissante et surtout de notre jeunesse. Un chantier de 10 millions d'euros auquel est dédié un cahier détachable dans ce bulletin.

Autre projet phare de notre équipe, la Zone nature prend aussi forme. Vous le savez, dès que j'ai pris en charge mes fonctions de maire, j'ai décidé de renoncer au projet d'écoquartier aux Peyrons avec ses 500 logements supplémentaires. À la place, sur ces 13 hectares disponibles, nous avons souhaité créer un sanctuaire naturel préservé en créant une zone nature. Une partie a d'ores et déjà été confiée à des agriculteurs avec l'ambition de redonner un sens nourricier à la terre. Nous voulons que ce lieu unique soit ouvert à tous et dédié à la promenade, aux activités sportives, aux loisirs et bien plus que cela.

Grâce à cette initiative, notre commune reçoit ce mois-ci la première abeille du label API cité. Après trois fleurs récoltées au concours des « Villes et Villages fleuris », c'est une étape supplémentaire motivant à poursuivre nos efforts. D'autres suivront, avec le très investi service « Environnement » nous travaillerons dans ce sens.

Mes chers amis, le 8 décembre, nous avons lancé les illuminations de Noël. Bien sûr, il nous faut faire avec les consignes de sobriété énergétique. Cependant, ces lumières ont une symbolique qui touche chacun d'entre nous. Elles sont censées réchauffer les cœurs avant l'hiver qui arrive et surtout, elles représentent le symbole de la vie, de l'espérance. Les Grecs disaient que l'espérance est « le souffle de l'âme », celui qui nous unit, qui nous guide vers les portes de la nouvelle année dont nous dessinerons ensemble les contours le samedi 13 janvier prochain à la salle des fêtes, à l'occasion de la cérémonie des vœux à laquelle je vous convie chaleureusement à partir de 10h30.

Bonnes fêtes à toutes et à tous.

**Yves Palmieri**
Maire de La Farlède
1er vice-président de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau

Zone nature

# PATRIMOINE REMARQUABLE À PRÉSERVER

**La Municipalité a fait le choix de renoncer au projet d'éco-quartier sur la Zone des Peyrons afin de préserver et de valoriser ce patrimoine naturel, qui abrite une biodiversité remarquable. Vaste de près de 13 hectares ce site pourra offrir un lieu de détente et de loisirs aux habitants. Un choix écologique et solidaire.**

Au pied du Coudon, en Zone des Peyrons, s'étend un site encore préservé de toute artificialisation. Un écrin de verdure que le maire Yves Palmieri et son équipe entendent bien protéger pour offrir à la Ville un espace de respiration authentique. Ici se dessine le projet de Zone nature qui verra le jour dans le courant de l'année 2024.

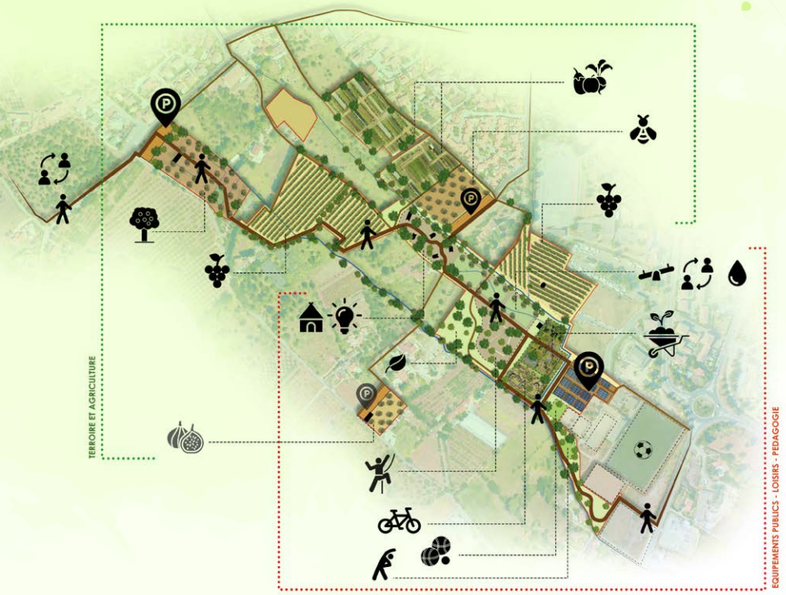


## Valoriser cette biodiversité

Il y a encore peu, sur ce site même, la construction de 500 logements était programmée dans le cadre du projet d'éco-quartier. Une urbanisation supplémentaire au pied même du Coudon qui n'était pas du goût du premier magistrat. Dès son accession à la fonction de maire, en 2021, il décide de faire marche arrière en renonçant au projet initial. Une initiative visant à conserver l'intégrité de ce paysage remarquable et lui rendre ses diverses fonctions. La reconquête de terres agricoles participe à ce projet de préservation en favorisant le retour d'agriculteurs sur des parcelles en friche. La signature de baux agricoles à loyers symboliques permet à ces exploitants de bénéficier de terres pour produire des aliments frais locaux. "Avec leur installation, on retrouve une agriculture locale traditionnelle et plus raisonnée", se réjouit le maire. Cinq hectares seront ainsi confiés aux agriculteurs, tandis que le reste sera aménagé en espace vert.

## Espace de détente en milieu naturel

La Municipalité a mandaté le cabinet CITADIA pour créer un espace ludique et bucolique ouvert à la population. Promenade, aires de jeux et parcours sportifs seront aménagés pour transformer ce lieu en espace de détente, en s'attachant à maintenir l'équilibre naturel du site. Les habitants pourront profiter de la nature et de la biodiversité, tout en soutenant l'activité agricole locale.
Le projet de zone nature devrait être achevé d'ici la fin de l'année 2024.

## Le mot du maire

**Yves Palmieri**
**Maire de La Farlède**

**"Il était urgent de freiner la disparition des zones agricoles et donner à La Farlède un véritable espace de respiration. Nous étions pris dans une spirale sans fin. Nous sommes dans une région très attractive où nous assistons à une évolution énorme avec une grande zone d'habitat qui s'est développée et une zone économique importante. On a oublié d'équilibrer ces deux secteurs, et de laisser une place au volet agricole et naturel. Ce projet de Zone nature répond à cette volonté d'inverser la tendance".**

## Une initiative reconnue et valorisée

Ce projet de création de zone nature et de réimplantation d'agriculteurs a déjà valu à La Farlède de décrocher la première abeille du **Label APIcité®.**

Celle-ci permet de valoriser et d'encourager les initiatives des communes en faveur de la biodiversité en milieu urbain et, de fait, en faveur des pollinisateurs sauvages ou domestiques. Une reconnaissance qui incite à aller plus loin dans cette dynamique. Cette distinction sera remise le 18 décembre prochain.

Et toujours pour ce projet, le maire a été nominé au **Grand prix des maires**, organisé par BFM, BFM Régions et RMC, dans la catégorie "Mobilité et aménagement", récompensant les meilleures initiatives des maires de France.
Autant d'encouragements à poursuivre les efforts en ce sens.

*Info + Service Environnement et développement durable : 04 94 27 85 83*

## L'exposition dédiée à découvrir

Les Semaines européennes du développement durable se sont achevées le 6 octobre dernier avec l'inauguration de l'exposition photographique intitulée **"Nature en ville, usages collectifs, une ambition à partager..."**.
En 10 panneaux, elle présente la Zone nature mettant en lumière ses atouts et le projet qui l'accompagne. L'exposition prend pour cimaises les grilles extérieures du jardin Pagès où elle restera visible plusieurs mois.
Les photographies sont signées **Manon Giai-Via**.

**Retrouvez le livret sur l'exposition**

Moulin de La Capelle

# UNE RECONVERSION EN FAVEUR DE L'INCLUSION

Le Moulin de La Capelle retrouvera très prochainement une nouvelle vocation. Début 2025, il accueillera l'institut médico-éducatif Les Morières dans un bâtiment entièrement rénové. Un projet inclusif soutenu par la Municipalité de La Farlède.

C'est un patrimoine local tombé en désuétude qui s'apprête à reprendre vie. Le moulin de La Capelle, acquis par la Municipalité au début des années 90, avait bénéficié d'une restauration de façade en attendant une rénovation en profondeur. La rencontre entre la Ville et Phar83, association engagée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Var, sera déterminante pour l'avenir de ce site patrimonial.

En quête d'un lieu d'implantation pour rapprocher son institut médico éducatif Les Morières d'un centre de vie, l'association Phar83 a sollicité la commune qui lui a proposé d'investir les vieux locaux abandonnés du moulin. La Farlède y voit l'opportunité de remettre en fonction un bâtiment inerte pour en faire à nouveau un lieu de vie en faveur de l'inclusion. « Soucieux de préserver nos capacités de financement pour d'autres projets d'envergure sur la commune, ce projet est donc aussi le moyen de faire renaître ce moulin de ses cendres tout en demeurant patrimoine communal », explique le maire Yves Palmieri, d'autant plus sensible au fait qu'il s'agit d'intégrer des enfants en situation de handicap.

PHAR 83 L'INCLUSION TOUS AZIMUTS

**Phar83** est une association varoise née en janvier 2021 de la fusion des associations PRESENCE et ARTEAI. Elle s'engage pour l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, en difficulté sociale ou vulnérables. Ses collaborateurs œuvrent au quotidien pour aider les personnes accueillies à réaliser leur projet de vie.

## Un lieu privilégié

Pour l'association, l'emplacement est idéal. Situé en cœur de ville et à proximité directe des écoles, crèche, accueil de loisirs, collège, le moulin correspond parfaitement à ce que recherchait Phar83 qui ambitionne de rapprocher les enfants et adolescents de l'IME de la vie en société et des lieux de scolarisation. Une proximité qui offre une intégration optimale des élèves en situation de handicap dans la vie locale, favorisant les échanges et la participation à la communauté. Tout le contraire de son implantation actuelle, isolé sur le plateau de Solliès-Toucas, l'IME a besoin de cette évolution. « En France, on traîne 50 ans d'une politique d'isolement, le handicap fait encore peur il faut sortir de ce schéma, insiste Manuel Duréault, directeur général de PHAR 83. Aussi, replacer cette activité en centre-ville, c'est permettre aux familles d'accompagner de la même manière leurs enfants à l'école et à l'IME, et permettre à ces enfants d'avoir des expériences d'écoliers ou de collégiens, tout en restant attachés à l'IME. Il s'agit simplement de leur offrir une vie ordinaire...»

### Le saviez-vous ?

Un Institut médico-éducatif ou IME est un établissement d'accueil pour enfants et adolescents atteints de handicap mental, léger ou prononcé. L'IME implanté à La Capelle proposera un accueil de jour pour trente à quarante enfants. Ils y viennent le matin et repartent le soir.

## Réhabilitation complète

C'est une opportunité aussi pour le moulin de La Capelle qui sera entièrement réhabilité et reprendra vie après presque 70 ans d'inactivité. Sa morphologie sera respectée, l'édifice sera cependant légèrement surélevé et l'ensemble valorisé pour rendre visible les éléments patrimoniaux aujourd'hui cachés du public (architecture intérieure et pressoir)
Les locaux comprendront des salles d'activités, de soins et des locaux administratifs. L'établissement accueillera également un café solidaire tenu par les jeunes adultes de l'IME. Ouvert au public, ce lieu permettra la rencontre entre les habitants de La Farlède et les jeunes de l'IME.

En outre, la réhabilitation s'inscrit dans une démarche de développement durable. Évalué par la commission Bâtiments durables méditerranéens (BDM), le projet a reçu le label or, certification la plus exigeante du référentiel. Le permis a été délivré en septembre et les travaux devraient débuter au premier trimestre 2024 pour une ouverture attendue au premier semestre 2025.

Info+ *Service urbanisme : 04 94 27 85 87*

*Le maire Yves Palmieri aux côtés du président de l'Association Phar83, Jean-Pierre Velghe.*

*Le projet a été présenté en septembre aux Farlédois à l'occasion d'une réunion publique.*

### Financement

L'Agence régionale de santé – ARS – finance intégralement ce projet dont le montant des travaux est estimé à **2 700 000 € HT.**
Maître d'ouvrage du projet, Phar 83 va signer avec la commune un bail à construction de 40 ans qui prévoit le versement d'un loyer annuel symbolique de 2 026 €.

**SANDRINE ASTIER-BOUCHET**
ADJOINTE AU MAIRE
URBANISME ET AMÉNAGEMENT
VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE • AGRICULTURE

**ROBERT BERTI**
ADJOINT AU MAIRE
TRAVAUX • VOIRIE •
ESPACES VERTS • ENVIRONNEMENT

AMÉNAGEMENTS

## Réunions de quartier

# LE MAIRE À LA RENCONTRE DES RIVERAINS

À L'OCCASION DES AMÉNAGEMENTS PROGRAMMÉS, LE MAIRE YVES PALMIERI A MULTIPLIÉ LES RENCONTRES AVEC LES FARLÉDOIS..

Quartier des Piboules, chemins des Garnières et des Pinsons... Ces lieux vont prochainement faire l'objet de travaux. Cela ne se fera cependant pas sans avoir consulté les riverains. En effet, le maire a tenu à aller à la rencontre des habitants de ces quartiers pour confronter les projets d'aménagements à leurs avis. L'occasion de recueillir les suggestions basées sur leur quotidien mais aussi de partager leurs préoccupations.
Ainsi aux Piboules, où était envisagé l'aménagement d'un boulodrome, le projet sera revu à la demande des habitants qui n'ont visiblement pas besoin d'un tel équipement.
Aux Garnières et Pinsons se poursuivra la matérialisation de la voie partagée dans la continuité de ce qui a été réalisé chemin des Laures. La voirie abîmée sera entièrement reprise et le sens de circulation modifié chemin des Pinsons pour sécuriser le carrefour.

Les réunions de ce type seront de plus en plus régulières. Plus que de simples discussions sur les projets structurants à venir, elles incarnent l'engagement des services et du maire à donner aux citoyens un rôle actif dans la création d'un cadre de vie adapté à leurs besoins.

*Quartier des Piboules : le maire a présenté les propositions d'aménagement de la place aux riverains.*

## ..... DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE *de La Farlède* .....

DÉPÔT DE VOS DÉCHETS* : LA DÉCHETTERIE
EST ACCESSIBLE POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS**

**du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h**
**155 chemin de la Font des Fabre • ZI TOULON-EST**
**Tél : 04 83 42 19 38**

Demandes de badges à effectuer sur **www.ccvg.fr**
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau - 04 94 33 78 84 - info@ccvg.fr

PROCÉDURE SUR PLACE

**Les usagers sont reçus sur des quais munis de barrières en contrebas desquelles sont disposés les caissons de récupération, éventuellement équipés de broyeurs.**

*Déchets acceptés : encombrants, matelas et mobilier, déchets ferreux, déchets verts (quantité < 2 m³), gravats, plâtres (quantité < 1 m³), électro-ménager, papier/cartons, pneus sans jante (véhicules légers), batteries, piles, déchets dangereux des ménages (pots de peinture etc.), huile de moteur usagée, bouteilles de gaz vides, radiographies, etc...*accès payant pour les professionnels + obtention de badge.

## Panneaux photovoltaïques

# L'HÔTEL DE VILLE SE MET AU VERT

DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE, L'HÔTEL DE VILLE SE COIFFE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES. LE BÂTIMENT PARTICIPERA AINSI À LA CRÉATION D'UNE ÉNERGIE VERTE.

En chantier depuis septembre, l'hôtel de ville s'apprête à générer de l'énergie verte. La Ville a en effet entrepris des travaux de réfection de toiture sur laquelle des panneaux solaires sont en cours d'installation. Ces travaux, qui devraient être terminés d'ici la fin de l'année, vont permettre au bâtiment de se gérer en autoconsommation, c'est-à-dire de puiser directement l'énergie créée par les panneaux solaires, et ceci dès le début de l'année 2024. Un affichage à l'entrée de la mairie indiquera chaque mois ce qui a été produit et ce qui a été consommé.

Ce chantier s'inscrit dans cadre de la concession d'attribution pour l'installation et l'exploitation d'équipements photovoltaïques. L'opérateur privé prend en charge l'entretien et la réparation des toitures en échange de l'exploitation des centrales qu'il installe sur différents bâtiments communaux (Centre technique municipal, écoles...).

Il s'agit à nouveau de réduire l'empreinte carbone tout en faisant des économies sur la facture énergétique. En outre, « ce projet nous permet de réparer et réhabiliter l'ensemble de nos toitures abimées, sans grever nos finances », souligne le maire Yves Palmieri. Seule contrainte, le déménagement provisoire de certains services le temps des travaux.

### Rénovation énergétique complète à l'étude

Parallèlement, la Ville étudie la faisabilité d'une rénovation énergétique globale sur l'hôtel de ville. Double vitrage, changement du mode de chauffage, isolation par l'extérieur... Avec pour objectif la réduction de 40% de la consommation du bâtiment, en suivant les recommandations du diagnostic de performance énergétique (DPE) réalisé en 2022.

Une subvention pourra être sollicitée dans le cadre du fonds vert, un dispositif gouvernemental qui soutient, entre autres, les chantiers visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Avec ces projets, La Farlède réaffirme sa volonté de poursuivre sa transition écologique dans le cadre de sa politique de développement durable qu'elle met en œuvre avec ténacité.

## Espaces verts

# EMBELLISSEMENTS

LES ESPACES VERTS N'ONT ENCORE UNE FOIS PAS CHÔMÉ AVEC, CET AUTOMNE, DIVERS TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT RÉALISÉS EN RÉGIE.

1 • Les abords du rond-point Lelay ont été repris avec la création d'un banc en pierre et d'une jardinière, la pose de pavés et minéraux ainsi que la plantation d'un micocoulier et de plantes grasses.
2 • L'entrée de l'école Jean-Monnet s'est refait une beauté avec une végétalisation de l'espace et la création de jardinières en bois et pierre, la plantation de trois arbres pour apporter de l'ombrage. Trois muriers platanes ont également été plantés dans la cour.
3 & 4 • Stèles rénovées : à l'entrée du cimetière et aux abords de l'école Jean-Monnet, les deux sites ont été nettoyés et remis en état avec l'ajout de végétaux.

*Info + Centre technique municipal : 04 94 27 85 88*

SANDRINE ASTIER-BOUCHET
ADJOINTE AU MAIRE
URBANISME ET AMÉNAGEMENT
VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE • AGRICULTURE

CHRISTINE BOCCHECIAMPE
CONSEILLÈRE
MUNICIPALE DÉLÉGUÉE
AU COMMERCE

## Nouveaux commerces & services
## Faites vous connaître !

**Vous venez d'ouvrir votre commerce sur la commune ?**
Prenez contact avec le service communication au
**04 94 33 05 55**
ou à **servicecommunication@lafarlede.fr**

L'équipe du service communication se chargera de diffuser l'information sur tous les supports de communication dont elle dispose.

### PSYCHOLOGUES ET THÉRAPEUTHES

Le **cabinet Turi**, composé d'une équipe de psychologues cliniciens, psychanalystes, psychologue pour enfants, hypnothérapeute et coach en évolution personnelle et professionnelle, propose plusieurs formes de thérapies, d'approches et de tests dans l'objectif d'améliorer le bien-être.

- *Adresse : 14 rue du Partégal - 210 Le Centralité, Bât B*
- *Téléphone : 06 27 20 39 78*
- *Site : https://www.cabinet-turi.fr/*
- *Courriel : @cabinet.turi*

### RESTAURANT

**La Régalade** a remplacé le restaurant Le Donatello. Au menu de cette nouvelle enseigne : des sandwichs variés, des burgers, des plats chauds mitonnés ou encore des salades à consommer sur place ou à emporter.

- *Adresse : 2 rue du 4 septembre*
- *Téléphone : 06 14 79 45 32*
- *Courriel : la_regalade83@hotmail.com*
- *Horaires : 11h à 13h30 – 18h à 21h30 (Fermé le lundi et dimanche soir)*
- *Instagram : La_régalade83*

Retrouvez la liste des restaurants de la ville sur notre site internet lafarlede.fr

### PLOMBERIE

**Lorenzo Gervasi (*Vision Plomberie*)** intervient pour des travaux de plomberie – dans la rénovation comme dans le neuf – ainsi que pour les urgences.

- *Téléphone : 06 75 27 73 14*
- *Courriel : vision.plomberie83@gmail.com*
- *Instagram : vision_plomberie_*

VISION PLOMBERIE
MR GERVASI LORENZO

## Guide des commerces et des services

**La Ville de La Farlède a prévu d'éditer un guide au format numérique répertoriant les commerces et services farlédois.**

Pour y figurer, vous êtes invités à remplir le questionnaire disponible sur l'application mobile *"La Farlède Connect' & vous"* Rubrique Vie pratique / Annuaires et guides pratiques / Commerces et services

**Téléchargez l'application gratuitement sur Android ou Iphone, disponible sur Play store ou Apple store**

*Info + Service communication :*
*04 94 33 05 55 - servicecommunication@lafarlede.fr*

## Numéros utiles

- **Accueil de la mairie :** 04 94 27 85 85
- **Service État civil et élections :** 04 94 27 85 85 (tapez 1)
- **Service financier :** 04 94 27 85 71
- **Service urbanisme :** 04 94 27 85 87
- **Pôle Éducation, enfance, jeunesse :** 04 94 31 53 61
- **Centre communal d'action sociale :** 04 94 27 85 84
- **Centre technique municipal :** 04 94 27 85 88
- **Service culture & patrimoine - Médiathèque Eurêka :** 04 94 20 77 30
- **Service Vie locale (associations et festivités) :** 04 94 27 85 85 (tapez 2)
- **Service Environnement et Développement durable :** 04 94 27 85 83
- **Service des sports :** 06 22 40 60 21 - 06 14 95 01 48
- **Service communication :** 04 94 33 05 55
- **Police :** 17 • **Urgence :** 112
- **Police municipale :** 04 94 27 85 90
- **Gendarmerie :** 04 94 28 90 16
- **Pharmacies de garde** (0.34€ / min. facturé par France Telecom) : 3237
- **Dentiste de garde :** 0 892 566 766
- **Communauté de communes de la Vallée du Gapeau :** 04 94 33 78 84
- **Déchetteries :**
  • La Farlède : 04 83 42 19 38 • Solliès-Pont : 04 94 35 14 28
- **Encombrants et déchets verts :** 04 94 27 87 31

**Pour toutes démarches, demandes ou formalités administratives, la saisine numérique est à la disposition des usagers :**
**http://www.lafarlede.fr/contact**

La Farlède connect' & vous – l'appli mobile
allomairie 04 83 57 05 50

Téléchargez l'appli mobile
La Farlède connect' & vous
EN TÉLÉCHARGEMENT GRATUIT SUR IPHONE & ANDROID





VILLE DE LA FARLÈDE

# FUTUR Groupe SCOLAIRE

LE CHANTIER DÉBUTE

**Destiné à améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants tout en répondant à la croissance démographique de la commune, le nouveau groupe scolaire entre dans sa phase de réalisation. Le chantier a débuté en octobre sur le site de l'ancien boulodrome, au-dessus de l'école Marie-Curie.**
**Stationnement, circulation, accueil périscolaire, découvrez les mesures d'accompagnement prévues par la Municipalité.**

## Plan de financement

Montant prévisionnel des travaux :
- 10 837 000 € HT (Groupe scolaire et aménagements des abords)

Pour financer cette opération la commune reçoit l'aide de partenaires institutionnels :
- 1 269 723 € de la Région
- 900 000 € du Département
- 174 000 € de la CCVG
- 300 000 € de la CAF

Ville de La Farlède

Le futur groupe scolaire

# Une réponse à un besoin

**La nécessité de programmer la construction d'une nouvelle école est une priorité répondant à la croissance démographique liée au dynamisme de la ville mais aussi au nécessaire remplacement d'une école Pailleron de 8 classes en fin de vie.**

## Des nouveaux bâtiments

Le nouvel ensemble comprendra 11 classes de maternelles avec leurs salles annexes, 4 classes d'élémentaires, et une deuxième salle de restaurant.
Il offrira des espaces extérieurs aménagés, un accueil périscolaire et un nouveau parking.

## Des écoles rénovées

La modernisation et l'agrandissement du groupe scolaire existant, s'intègre pleinement dans ce projet avec un objectif de rénovation durable.
Cela inclut des travaux de rénovation énergétique, notamment l'isolation thermique par l'extérieur des écoles élémentaires, et des projets futurs de rénovation des toitures et de leur isolation. Le volet numérique est également pris en compte, avec l'installation d'écrans interactifs dans toutes les classes d'élémentaires et l'optimisation du réseau informatique.

## Un projet vertueux et durable

Le futur groupe scolaire se veut vertueux et durable, avec une intégration harmonieuse dans son environnement. Des actions seront entreprises pour adapter les équipements aux changements climatiques, améliorer la gestion des eaux pluviales, dés-imperméabiliser les cours de récréation, créer des espaces verts, et lutter contre les îlots de chaleur. L'objectif est d'améliorer le bien-être des enfants en favorisant une connexion à la nature et une ouverture sur la transition.

**À terme la maternelle Marius-Gensollen, trop vétuste, sera démolie et déménagera dans le nouvel ensemble. Sur l'emplacement de l'ancienne école un parking de 80 places sera réalisé.**

# Des mesures

## pour accompagner les usagers durant les travaux

**La Ville a étudié des solutions pour minimiser l'impact des travaux sur la circulation et le stationnement.**
**Après une période de préparation, le chantier démarre tout juste pour une durée de 20 mois. Ces travaux entrainent des modifications de la circulation et du stationnement dans le secteur. Aussi pour garantir la sécurité des usagers et des riverains, des mesures d'accompagnement sont prévues par la Municipalité.**

## Zone bleue

**À partir du 6 novembre, le stationnement le long de la rue Jean-Aicard passera en zone bleue. Cette décision vise à réguler le stationnement pour les parents déposant et récupérant leurs enfants à l'école.**

## Périscolaire : une demi-heure d'accueil offerte

Afin de diluer le trafic et le flux autant que possible aux heures de dépose et de récupération des enfants à l'école, en particulier pendant ces 20 mois de chantier, la Municipalité a réfléchi à une solution : **offrir une demi-heure d'accueil périscolaire de 8h à 8h30 et de 16h30 à 17h.** Ainsi, **pendant la durée des travaux, les familles avec les deux parents qui travaillent ou familles monoparentales avec le parent qui travaille** pourront gratuitement déposer les enfants en avance ou venir les chercher un peu plus tard afin d'éviter les heures de grande affluence.
Cette disposition profitera à tous aussi bien aux familles déposant leurs enfants plus tôt et venant les récupérer plus tard.

## Parkings à proximité

**Les familles pourront également utiliser les parkings aux abords de la mairie, notamment les parkings de l'Hôtel de Ville, Claude-Lépine, médiathèque ainsi que les autres parkings du centre-ville (Cf. page 4).**

## Plage horaire élargie

La plage d'accueil du périscolaire est également élargie avec la possibilité de **déposer ses enfants dès 7h le matin (au lieu de 7h30) et de les récupérer au plus tard à 18h30 le soir**.

## Privilégier la marche

Pour ceux qui en ont la possibilité, venir à pied à l'école reste la meilleure solution. Aussi, toute dynamique pour mettre en place un pedibus est bien sûr encouragée et sera soutenue par la commune. Ce dispositif consiste à convoyer les enfants sur le trajet domicile-école avec la mise en place d'un parcours, sur celui-ci les écoliers sont encadrés par des parents.

# Accès & calendrier

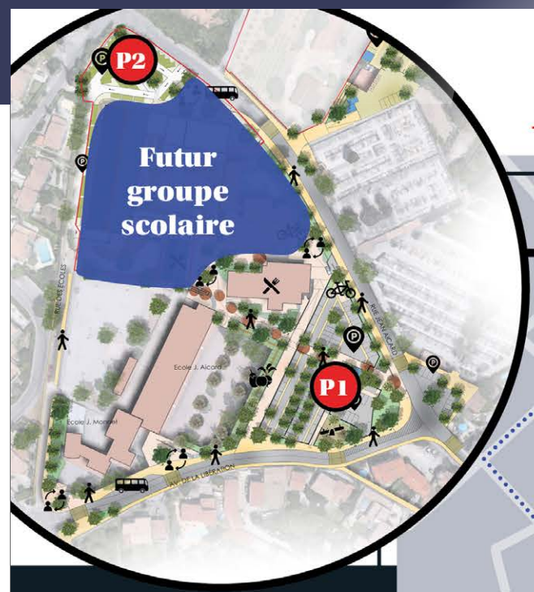


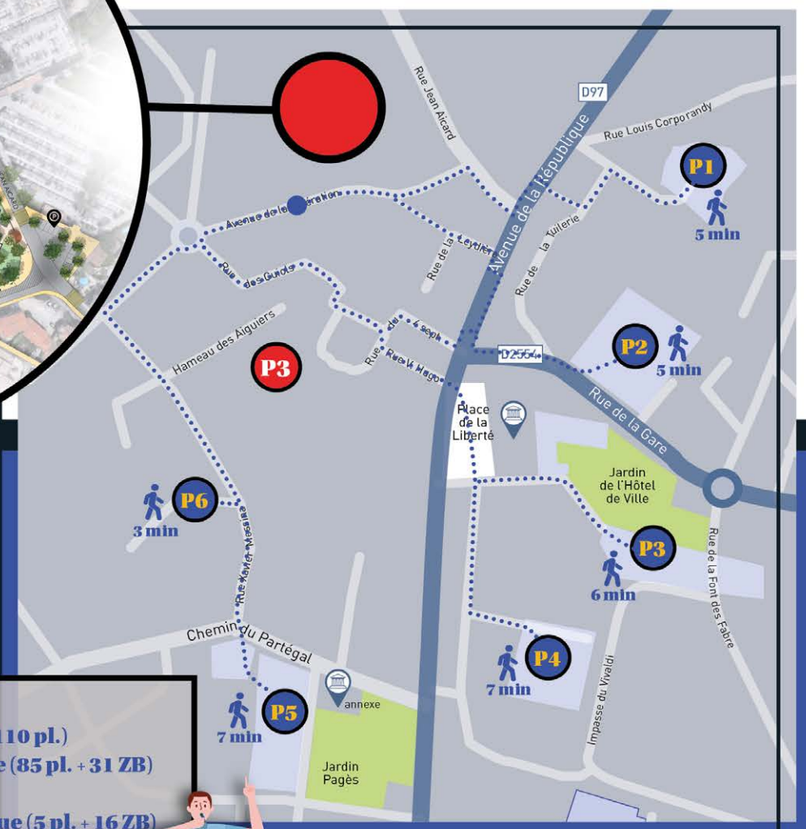


**Suivre la signalétique piétonne des parkings aux écoles.**

- P1 Parking Tuilerie (30 pl.)
- P2 Parking Claude-Lépine (110 pl.)
- P3 Parking de l'Hôtel de Ville (85 pl. + 31 ZB)
- P4 Parking Carnot (94 pl.)
- P5 Parking de la médiathèque (5 pl. + 16 ZB)
- P6 Parking rue Messina (10 pl.)

- P1 Futur parking (80 pl.) (en lieu et place de l'école Gensollen)
- P2 Futur parking (38 pl.)
- P3 Futur parking Centralité (40 pl.)

**Afin d'améliorer la fluidité de la circulation aux heures de pointe, tant le matin que le soir, la Police municipale maintient ses opérations régulières au niveau du feu tricolore situé au croisement de l'avenue de La République et de la rue Jean-Aicard.**

**4e trimestre 2023**
Début des travaux

**1er trimestre 2025**
Fin des travaux et début du déménagement de la maternelle Marius-Gensollen

**Septembre 2025**
Fin de la démolition de l'école Gensollen et réalisation d'un nouveau parking.

## Le mot du maire

*Yves Palmieri*, **maire de La Farlède, 1er vice-président de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau**

**"Je sais pouvoir compter sur votre bon sens durant cette inévitable et contraignante période de travaux ; le résultat final sera à la hauteur des attentes du point de vue de la qualité des locaux mais aussi de l'amélioration des capacités de stationnements et de cheminements."**

Ville de La Farlède

**Service urbanisme : 04 94 27 85 87**

Professionnels farlédois

# L'ADPF CÉLÈBRE HALLOWEEN EN GRAND

**Le samedi 28 octobre, l'association des professionnels farlédois (ADPF) a organisé une journée d'Halloween pour les petits et grands enfants.**

Une journée durant, fin octobre, le parc Lou Jardin Roger-Gensollen et la place de la Liberté se sont transformés en un lieu de frissons et de rires, où les petits "monstres" ont pu profiter de nombreuses animations offertes par l'ADPF.

Vampires, squelettes, diablotins et bien d'autres personnages terrifiants avides de bonbons se sont retrouvés sur la place de la mairie, et aux abords, pour un après-midi festif. Des jeux en tout genre attendaient le public venu s'amuser sur le parcours et le château gonflable, se faire maquiller ou sculpter des ballons dans une ambiance musicale. Sans oublier les friandises (pop-corn, crêpes, etc.) qui ont su ravir les plus gourmands. En ouverture de festivités, la flashmob chorégraphiée par l'école de danse Audrey Lhote a fait sensation au parc Lou Roger-Gensollen.

L'association des professionnels farlédois a ainsi offert à tous, et en particulier aux plus jeunes, un moment de convivialité et de partage, dans l'esprit d'Halloween.

Info +
*Association des professionnels farlédois ADPF : 06 66 20 84 83*
*adpflafarlede@gmail.com*

Vie locale

# RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS FARLÉDOIS

**Les commerçants farlédois avaient rendez-vous avec le maire et les services de mairie le lundi 13 octobre dernier. L'occasion de faire le point sur divers sujets.**

Le service Cœur de ville a réuni le mois dernier les commerçants farlédois. Une rencontre ponctuelle qui permet de garder le contact et de tenir les professionnels informés des projets comme des nouvelles dispositions les concernant.
Le maire Yves Palmieri a ainsi profité de la rencontre pour aborder la question de la Centralité. La deuxième phase de ce projet accuse un retard de plusieurs mois mais demeure toujours d'actualité. Le chantier devrait être relancé au printemps prochain.

## Occupation du domaine public tarifé

Le maire a également informé les commerçants de la mise en conformité de l'occupation du domaine public avec la législation, qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2024. Toute occupation de l'espace public, telle que l'installation de terrasses, d'étals ou de stands, donnera lieu au paiement d'une redevance. Le montant reste raisonnable et correspond à ce qu'il se pratique dans les communes alentour de même strate. Il s'agit surtout de répondre à une obligation légale. Seules les associations bénéficieront d'une dérogation pour des actions à but non lucratif.
La réunion a en outre permis d'aborder différentes problématiques, liées au centre-ville notamment, telles que le stationnement, la signalétique... Les commerçants ont pu exprimer leurs avis, leurs suggestions et leurs difficultés et ils ont été entendus. Un nouveau rendez-vous a été fixé pour février 2024, afin de poursuivre le dialogue.

Info +
*Service Cœur de ville : 04 94 27 85 87*

# LE MOT DU MAIRE

**YVES PALMIERI**
MAIRE DE LA FARLÈDE
1ER VICE-PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DU GAPEAU

## Point sécurité

**L'action municipale peut se résumer à deux versants. Comme en amour, il y a les paroles et il y a les actes.**

Je m'attelle à transformer les annonces en réalisations depuis 3 ans avec la construction du groupe scolaire qui a démarré le 23 octobre dernier illustrant notre priorité donnée à l'éducation.

Les acquisitions foncières dans le secteur des Peyrons pour relancer l'agriculture et offrir aux Farlédois une zone nature d'ici 20 mois, en lieu et place des 500 logements de l'ex futur écoquartier, le démarrage des travaux de pose des panneaux photovoltaïques sur la mairie et bientôt sur l'ensemble des installations communales éligibles, la plantation de centaines d'arbres, la politique pro-active en matière d'éclairage public et l'isolation par l'extérieur de nos anciennes écoles viennent valider les promesses environnementales. Et ce n'est pas fini !

Le troisième grand engagement lors de mon élection par le Conseil municipal au début de l'année 2021, était d'accélérer notre engagement en matière de sécurité. Si la commune a historiquement été préservée des grands fléaux du terrorisme ou du grand banditisme, il m'avait paru essentiel de se montrer plus vigilants face à d'autres problématiques qui touchent l'ensemble des territoires concernant les cambriolages, la délinquance, les délits routiers ou encore les tentatives de création de points de deals.
J'ai d'abord, en concertation avec les élus, fait le choix de recruter davantage de policiers municipaux ce qui nous a contraints, budget oblige, à renoncer à des recrutements en faveur d'autres services. Au 15 janvier prochain, nous aurons donc le plaisir d'accueillir un 10e agent de Police municipale, alors que nous ne comptions que 7 éléments début 2021.

Pour appuyer nos agents et la Gendarmerie, que je remercie pour leur engagement sans faille, la vidéo-protection se développe sur la ville avec l'objectif très ambitieux de dépasser les 100 caméras en 2025. Je rappelle qu'en mars, nous n'avions qu'une dizaine de caméras qui plus est obsolètes avec un fonctionnement hertzien rendu trop aléatoire en fonction de la météo et de l'évolution urbanistique.
Accompagné en partie par la CCVG, cet effort financier colossal qui va dépasser à terme le million d'euros en investissements est à mon sens essentiel car il permet d'augmenter notre capacité de dissuasion mais aussi d'apporter aux forces de l'ordre des renseignements essentiels à la résolution de leurs enquêtes. Nous avons, à l'instant T, atteint les 50 caméras fonctionnelles et réalisé la plupart des travaux préparatoires à la pose et à l'alimentation des caméras complémentaires qui seront installées d'ici 2025.
J'avais aussi entendu les plaintes d'administrés concernant des regroupements indésirables, notamment le soir, aux beaux jours. J'ai proposé pour traiter ce dernier point d'aménager les horaires de la Police municipale qui s'étirent désormais jusqu'à 22h au lieu de 20h, voire au besoin jusqu'à minuit. Ayant relevé beaucoup moins d'insatisfactions à ce sujet à l'issue du dernier été, on peut raisonnablement penser que le dispositif a porté ses fruits.

Par ailleurs, en complément du travail de nos gendarmes, nous partageons avec la commune de Solliès-Toucas l'usage de jumelles laser qui nous ont permis de mettre fin à certain sentiment d'impunité sur certains tronçons routiers de la ville. Là encore, le combat sera de longue haleine et il ne s'agit pas de relâcher nos efforts.

Enfin, je ne peux que me montrer reconnaissant envers le Groupement du Var de la Gendarmerie, qui a rattaché notre brigade à la Compagnie de La Valette, dont les moyens humains et matériels sont sans commune mesure avec ce que nous avions connu auparavant. Vous vous êtes donc sans doute aperçus de l'augmentation des patrouilles dans notre ville, ce qui n'est pas pour me déplaire.

La sécurité c'est aussi la prévention des risques et la capacité à réagir à un événement tragique. La commune a lancé à l'occasion de la journée de la résilience en octobre dernier un appel à candidatures pour la création de sa première réserve communale de sécurité civile. Cette organisation constituée de bénévoles aura pour mission de surveiller notre territoire et d'apporter un soutien à la population et aux forces de secours en cas de sinistre. Toujours dans ce domaine, nous poursuivons nos investissements pour développer notre réseau de poteaux incendie et rattraper un retard imposé par la nouvelle réglementation limitant dans les zones à risques la portée des poteaux à 200 mètres, et non plus à 400 mètres.

Pour finir, je vous propose de télécharger sur votre smartphone l'application « **La Farlède Connect' & vous** » sur laquelle vous trouverez, au-delà de toutes les informations utiles pour les administrés, une fonction signalement qui vous permet de nous indiquer immédiatement toute anomalie que vous pourriez constater sur la voie publique et présentant parfois un danger.

# CÉRÉMONIES

Commémoration
de l'Armistice
du 11 novembre 1918

11
novembre

# CITOYENNETÉ

**PIERRE HENRY**
ADJOINT AU MAIRE
SÉCURITÉ • AFFAIRES MILITAIRES • ANCIENS COMBATTANTS • CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES • CORRESPONDANT DÉFENSE

Trottinettes électriques

## ÂGE MINIMUM PORTÉ À 14 ANS ET SANCTIONS RENFORCÉES

Un nouveau décret limite l'accès des plus jeunes aux trottinettes électriques et renforce les sanctions prévues par le Code de la Route pour les comportements à risque.

Depuis le 31 août, le décret n°2023-848 a introduit de nouvelles mesures pour mieux encadrer l'utilisation des Engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), de nouvelles règles s'appliquent ainsi aux utilisateurs de trottinettes électriques.

Parmi les principales dispositions de ce décret, deux se distinguent particulièrement : **l'augmentation de l'âge minimum** pour conduire une trottinette électrique passant de 12 à 14 ans et **un durcissement des sanctions pour les comportements à risque.**
Alors qu'auparavant, les enfants à partir de 12 ans pouvaient déjà utiliser ces engins, la nouvelle législation fixe désormais l'âge minimum à 14 ans. Les jeunes enfants étant plus exposés aux risques d'accidents en raison de leur manque d'expérience, de leur fragilité physique, mais aussi de leur imprudence.

Le décret renforce également les sanctions prévues par le Code de la route pour les comportements à risque. Les utilisateurs d'EDPM qui enfreignent les règles de circulation ou adoptent un comportement dangereux seront soumis à des amendes plus sévères (jusqu'à 135 euros). Cette mesure vise à dissuader les comportements imprudents, tels que le transport de passager, la circulation sur les trottoirs, l'utilisation du téléphone portable en conduisant ou la vitesse excessive.

« Il est important également de rappeler que les risques sont plus importants en cette période avec la présence de feuilles mortes sur la route, la chaussée glissante, le soleil rasant ou encore la pluie », précise Jimmy Grange, adjoint au chef de la Police municipale.
Ces mesures visent ainsi à renforcer la sécurité des usagers et des autres citoyens, à sensibiliser les conducteurs, à les responsabiliser et à protéger les plus jeunes utilisateurs.

Obligation légale

## EN VILLE, JE TIENS MON CHIEN EN LAISSE

La Police municipale rappelle les règles à respecter lorsque vous promenez votre animal de compagnie.

Il n'est jamais inutile de rappeler les réglementations en vigueur concernant la circulation des chiens sur la voie publique. En zone urbaine, ils doivent être tenus en laisse. Une mesure obligatoire de bon sens pour leur sécurité et celle du public qui est précisée dans l'arrêté municipal 2020/PM/DGS/010.
Plus généralement, la divagation des chiens est interdite (art. L211-22 et L211-23), c'est au maire d'en assurer la prévention. Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou éloigné de lui de plus de cent mètres.
D'autre part, l'accès aux bâtiments et équipements publics, aires de jeux, parcs et jardins est interdit aux chiens même tenus en laisse (2020/PM/DGS/010). Ces mesures sont affichées à l'entrée des jardins publics.
Rappelons enfin que sur le domaine public communal **tout propriétaire de chien est tenu de ramasser immédiatement les déjections canines de son animal**. Afin de faciliter ce ramassage, la Ville met à disposition gratuitement des sachets en mairie. Sachez aussi que des espaces sanitaires dédiés, dits « canisettes », ont été aménagés pour permettre aux chiens de soulager leurs besoins en un lieu approprié (aux abords du parc Lou jardin R.-Gensollen et de la médiathèque).

ANNE-LAURE EXCOFFON-JOLLY
ADJOINTE AU MAIRE
AFFAIRES SCOLAIRES • JEUNESSE

JEUNESSE

## Accueil de loisirs

*Vacances d'automne terriblement animées au centre de loisirs qui a accueilli, du 22 octobre au 3 novembre, quelque 130 enfants de 3 à 12 ans autour d'activités variées et ludiques. Des jeux collectifs, des activités manuelles, des ateliers de motricité et des chasses au trésor étaient proposés aux plus petits pour s'amuser, se dépenser, se détendre et créer.*

*Pour les plus grands, le planning était tout aussi rempli avec des activités créatives, des jeux de ballon, un escape game et des séances sportives (au gymnase avec les éducateurs sportifs de la mairie). Sans oublier la grande boum d'Halloween et son lot de déguisements plus terrifiants les uns que les autres pour frissonner de plaisir.*

*Info + Accueil de loisirs de La Capelle : 04 94 31 53 61*

## Maison des jeunes

*Bowling, rugby, curling, murder party, journée à Ok Corral et Halloween party... pas le temps de s'ennuyer avec Alison. L'animatrice de la Maison des jeunes, toujours aussi inspirée, a préparé un programme tous azimuts pour offrir aux ados des vacances d'automne riches en émotions, en découvertes et en souvenirs.*

*Info + Maison des jeunes : 04 94 31 53 61*

### Ligue varoise de prévention

# COLLÉGIENS EN MISSION RÉNOVATION

**Le 25 octobre dernier, sept jeunes adolescents ont mené une opération "coup de peinture" sur une façade de leur collège, avec la Ligue varoise de prévention (LVP).**

Ils s'appellent Keren, Léa, Lily, Matthias, Maximilien, Agathe et Théo et ils ont redonné une seconde jeunesse à un mur du Collège André-Malraux abîmé par le temps. Durant les vacances d'automne, dans le cadre de l'action menée par la Ligue varoise de prévention (LVP), ces sept collégiens de 14 ans, sélectionnés pour œuvrer en faveur de tous, ont ainsi retroussé leurs manches. Anne-Laure et Béranger, éducateurs pour la LVP, ont encadré cette mission avec une efficacité et une bonne humeur redoutables.

Ce chantier éducatif, initialement prévu sur deux jours, a été abattu en une seule grosse journée en raison des prévisions météorologiques défavorables attendues les jours suivants. Les jeunes n'ont donc pas chômé ! Et le résultat était à la hauteur de leur investissement. Pour récompenser leur engagement, ils ont embarqué pour un mini-camp dans la Vallée de la Vésubie avec les éducateurs encadrants. Une escapade bien méritée !

*Info + Ligue varoise de prévention : 06 48 90 46 86/84*
*Pôle Éducation, enfance, jeunesse : 04 94 31 53 61*

### Club cyclotouriste de La Farlède

## « Vélo pour tous » à la rencontre des scolaires

**Au mois d'octobre, le Club cyclotouriste de La Farlède (CCF) a mené une action de sensibilisation à l'école primaire Jean-Aicard.**

Afin de permettre aux personnes malvoyantes ou souffrant d'un handicap de faire du vélo, le Club cyclotouriste de La Farlède a créé une section « Vélo pour tous ». À l'aide de tandem, elle offre à tous la possibilité de rouler favorisant ainsi l'accès à la pratique du sport.
Le CCF est allé à la rencontre des scolaires le 3 octobre dernier pour promouvoir cette action. À leur arrivée, les cyclistes ont été particulièrement bien accueillis par les écoliers qui ont acclamé leur démonstration.
La phase d'échanges qui s'en est suivie entre les membres du club et les élèves a été constructive, le message bienveillant sur l'intégration des personnes en situation de handicap et l'importance de changer de regard est passé. Certains enfants en ont profité pour tester le tandem et les cyclistes sont repartis, comme ils sont venus, sous les applaudissements de leur jeune public. Un beau moment de partage !

### Santé bucco-dentaire

# POUR DES SOURIRES ÉCLATANTS

**Chaque année, la santé dentaire des élèves de CP est mise en avant lors de journées bucco-dentaires organisées par le Centre communal d'action sociale, en partenariat avec l'UFSBD.**

Le dépistage précoce des problèmes dentaires chez les enfants est essentiel pour éviter des complications futures et garantir un sourire en pleine santé. Ainsi, le Centre communal d'action sociale, en partenariat avec l'UFSBD, organisait en novembre trois journées de prévention santé bucco-dentaires à destination des élèves de CP de Jean-Monnet et Jean-Aicard. Un moment important pour éduquer les enfants à maintenir une hygiène optimale et prévenir les caries. À cette occasion, quelque 115 bouches d'écoliers ont été inspectées.

En plus des examens dentaires, un atelier pédagogique a été organisé pour sensibiliser les élèves de CP à l'importance de l'hygiène bucco-dentaire. Cet atelier a permis aux enfants d'apprendre comment prendre soin de leurs dents en les brossant correctement et en évitant les aliments trop sucrés. Ces initiatives jouent un rôle important pour la santé chez les enfants.

*Info +*
*Centre communal d'action sociale : 04 94 27 85 84*

**ALEXIS COLLET**
ADJOINT AU MAIRE
SPORT • TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Inauguration

## Un complexe sportif pour Léo

Le samedi 30 septembre, le complexe multisports, a été baptisé Espace Léo-Pugliese, en mémoire du gardien du gymnase François-Pantalacci, décédé subitement un an auparavant.

C'est un hommage émouvant qui a été rendu à Léonard Pugliese. Le samedi 30 septembre, l'ancien gardien du gymnase François-Pantalacci, décédé subitement en septembre 2022 à l'âge de 58 ans, était honoré par la ville lui dédiant un espace à son nom : **L'Espace multisports Léo-Pugliese**.

Il était une figure appréciée et respectée de la vie sportive et associative de la ville. En 10 années de service, il était devenu une référence pour les usagers de la structure, les enfants des écoles, les jeunes des clubs résidents, les dirigeants de ces mêmes associations sportives, les parents, les enseignants et, bien sûr, pour ses collègues de travail. Il a marqué les esprits par sa joie de vivre, sa gentillesse et son sens du service.

Le maire Yves Palmieri, entouré de ses élus, a dévoilé avec beaucoup d'émotion la plaque commémorative portant le nom et le portrait de Léo. L'édile a salué son engagement professionnel et citoyen, qui lui avait valu la médaille d'honneur de la ville en 2010, et a exprimé son affection à sa famille. Présente aux côtés de ses filles, son épouse Michèle, touchée, a remercié le maire et son équipe.

L'Espace Léonard-Pugliese, dit Léo restera un lieu de sport, de loisir et de convivialité, à l'image de celui qui lui a donné son nom.

Farlède Urban Fest

# LES CULTURES URBAINES ONT LEUR SESSION

Septembre s'est achevé par la manifestation Farlède Urban fest, une journée dédiée aux pratiques urbaines.

Le 30 septembre dernier le festival *Farlède Urban Fest* a animé l'Espace multisports. Plébiscité par les jeunes et les amateurs des cultures urbaines, l'évènement organisé pour la deuxième année consécutive a de nouveau rencontré un franc succès. C'est avec la participation d'associations que la manifestation a été préparée et organisée par le service des Sports. Une collaboration permettant de proposer un riche programme offrant à tous un moment de partage et de découverte en toute convivialité !
Ainsi, de nombreuses initiations aux pratiques urbaines étaient proposées gratuitement avec du hip-hop, des sessions graffiti, du basket, du skateboard... mais également des animations de l'UFOLEP. Une journée dynamique en tout point qui s'est également offert, dans l'après-midi, une battle de hip-hop et une compétition de skateboard.
À l'issue de cette journée a eu lieu l'inauguration de l'Espace Léonard-Pugliese (lire par ailleurs).

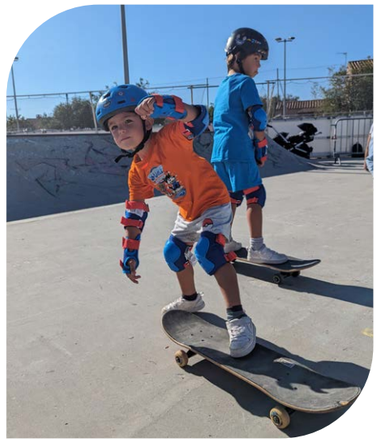

Info +
*Service des sports : 06 22 40 60 21 - 06 14 95 01 48*

**VIRGINIE CORPORANDY-VIALLON**
ADJOINTE AU MAIRE
ACTION SOCIALE • LOGEMENT SOCIAL • PETITE ENFANCE

Mutuelle Just

# NOUVELLE MUTUELLE COMMUNALE POUR LES FARLÉDOIS

La Municipalité s'engage avec un nouveau partenaire pour permettre à ses administrés d'accéder à une complémentaire santé.

La Ville de La Farlède, soucieuse de favoriser l'accès aux soins de ses habitants, propose depuis 2019 une mutuelle communale, elle vient de signer une convention de partenariat en ce sens avec la Mutuelle Just.
Ce dispositif permet aux administrés de bénéficier de tarifs négociés et de garanties adaptées à leurs besoins, sans condition de ressources ni de santé. Cette mutuelle communale s'adresse aux Farlédois mais aussi à toute personne travaillant sur la commune.

### La mutuelle choisie permet :

- d'accéder plus facilement à des soins de qualité,
- de bénéficier de tarifs avantageux en termes de cotisations par rapport à un contrat classique,
- de pouvoir compter sur plusieurs avantages tels que le remboursement de la licence sportive à hauteur de 40 € pour chaque ayant droit, d'un accès gratuit à la téléconsultation médicale…

MUTUELLE JUST
Proche de vous depuis 1927

Les conseillers de la Mutuelle Just peuvent fournir une étude personnalisée :
- **en rendez-vous lors des permanences de proximité dans la commune,**

Horaires des permanences (uniquement sur RDV) :
- **tous les mardis** de 14h à 17h au CCAS - Mairie de La Farlède
- **le mardi matin** de 8h à 13h, jusqu'au 12/12/2023
- **tous les vendredis**, jusqu'au 31/12/2023, désormais de 8h à 18h à l'Espace de La Capelle.
- **ou par téléphone au 0 809 546 000** (service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 9h à 17h30 - ou bien en rendez-vous visio (à distance).

*De nombreux Farlédois ont assisté à la réunion publique de présentation de la nouvelle mutuelle communale.*

Ateliers numériques

# ACCÉDER À UNE AUTONOMIE NUMÉRIQUE

En septembre, le Centre communal d'action sociale a mis en place des ateliers numériques ouvert à tous. Objectif : se familiariser avec les outils informatiques.

Dans une ère où la technologie numérique devient incontournable, il est essentiel d'offrir à tous l'opportunité de s'initier aux outils informatiques et de surmonter la fracture numérique qui peut être facteur d'isolement. C'est dans cette optique que le Centre communal d'action sociale (CCAS) met en place chaque année des ateliers numériques gratuits. Les séances ont débuté en septembre et se sont terminées en novembre.

Il s'agit d'accompagner les participants dans l'apprentissage des technologies et de leur faciliter les démarches administratives en ligne. Que ce soit pour la déclaration d'impôts, la prise de rendez-vous médicaux, la consultation de dossiers médicaux électroniques, ou la communication avec les services publics, l'usage d'Internet s'est généralisé. Les ateliers du CCAS préparent à ces tâches pratiques offrant une plus grande autonomie dans la vie quotidienne.

Au-delà de l'aspect technique, ces séances contribuent également à créer du lien social. Les retours positifs des participants témoignent de leur impact. Non seulement ils acquièrent de nouvelles compétences, mais ils se sentent plus connectés et plus en confiance dans leur capacité à utiliser la technologie numérique.

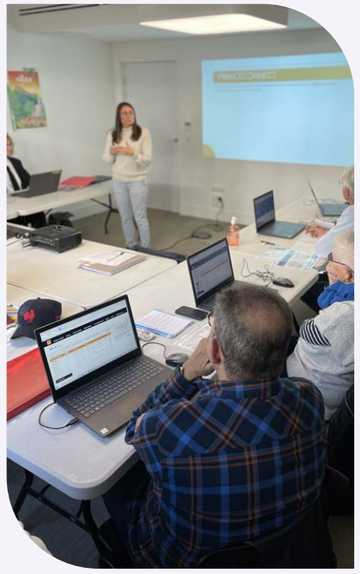

Info +
*Centre communal d'action sociale : 04 94 27 85 84*

Prévention santé seniors

## Le chemin du bien-vieillir chez soi

En octobre se sont tenus trois ateliers « L'habitat : bien chez soi, les clefs d'un logement confortable », organisés par le CCAS en partenariat avec l'ASEPT.

Le vieillissement de la population est un défi de taille qui soulève des questions importantes sur la manière de garantir la qualité de vie des seniors. Pour favoriser le bien-être des personnes âgées, il est essentiel de favoriser leur indépendance et leur confort chez eux. Pour répondre à ce besoin et permettre de connaître les dispositifs existants et être accompagné, le Centre communal d'action sociale a organisé les 9, 16 et 23 octobre trois ateliers pédagogiques, ludiques et gratuits, autour du thème « Habitat : Bien chez soi, les clefs d'un logement confortable ».
Conçus pour aider les personnes âgées à rester chez elles en toute sécurité et en toute indépendance ces ateliers proposent une approche holistique de la transformation de l'habitat, en intégrant des aspects liés à l'accessibilité, à la sécurité, au confort et à la convivialité. À l'issue de ces séances, les participants ont pu prendre rendez-vous, s'ils le souhaitaient, avec un ergothérapeute pour un diagnostic conseil "Bien chez soi".

Info +
*Centre communal d'action sociale : 04 94 27 85 84*

MAGALI GINI
ADJOINTE AU MAIRE
CULTURE • PATRIMOINE • TOURISME

CULTURE

Fête de la science

# SPORTS ET SCIENCE, LE DUO GAGNANT

**Du 6 octobre au 4 novembre, la Fête de la science a battu son plein à la médiathèque Eurêka qui, pour la troisième année consécutive, occupe une place de choix dans le dépliant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur le département du Var.**

L'équipe de la médiathèque Eurêka a préparé avec soin la fête de la science qui s'est ouverte le 6 octobre pour s'achever le 4 novembre. Autour du thème national sur le sport, un programme varié a été concocté.
Trois conférences sur le sujet ont été proposées en faisant appel à des intervenantes spécifiques. Notamment, **Gaëlle Bettus**, Docteur en neurosciences et psychologue, qui a abordé le lien entre le cerveau et l'activité physique *(1)*. Mais également deux Farlédoises : **Doriane Cossu** de l'association Sananda Yoga, venue échanger autour de la thématique « Passer de l'immobilité aux mouvements » et **Chloé Davignon**, diététicienne, qui a présenté une conférence sur l'alimentation *(2)*.
Autour de ce programme, la médiathèque Eurêka a tenu à faire participer les associations. Le Club cyclotouriste de La Farlède (CCF) a répondu présent en proposant un atelier tandem. Un beau moyen de sensibiliser le public pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées.

## Ambiance sport

L'équipe de la médiathèque s'est rapprochée du service des Sports de la Ville pour plonger les visiteurs dans l'ambiance. « Nous voulions qu'en entrant dans la médiathèque, on ait l'impression d'arriver dans un autre univers. Nous avons bénéficié d'un prêt de matériel du gymnase pour toute la durée de l'exposition. Coupes sportives, ballons divers… les équipements sportifs ont été disposés dans plusieurs endroits. Et bien sûr, un fonds documentaire sur la thématique a été créé », précise Martine Dechoz, cheville ouvrière de la manifestation.
Pour compléter le tableau, trois expositions et des jeux ont fait vivre la fête au quotidien tout au long du mois d'octobre. Les enfants ont particulièrement apprécié les « neurones » tricotés par Martine pour représenter la connexion entre eux et associer le cerveau à l'activité physique. Petits et grands se sont également prêtés au jeu du biomimétisme et sont repartis enrichis de nouvelles connaissances.

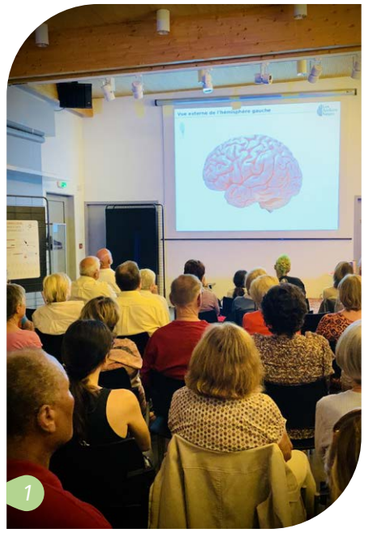

Info +
*Service culture & patrimoine - Médiathèque Eurêka :*
*04 94 20 77 30 – mediatheque@lafarlede.fr*

Comités romans

## Les lecteurs deviennent prescripteurs

**En juin, la médiathèque Eurêka a lancé son premier comité romans « Jeunesse et Ados » en partenariat avec la librairie Olbia à Hyères.**

La médiathèque a décidé de permettre aux enfants et aux adolescents de devenir acteurs dans le choix des livres achetés. Un comité roman « Jeunesse et Ados » a été mis en place à l'attention de jeunes de 8 à 15 ans.
Le premier comité a eu lieu en juin : les participants de chacun des deux groupes (jeunesse et ados) se sont alors vu proposer une sélection d'une vingtaine de livres. Ces ouvrages ont été fournis par le partenaire de ce projet : la librairie Olbia à Hyères. Objectif : donner son avis, positif ou négatif, sur les ouvrages lus, sans se forcer si un livre ne plaît pas.
Le deuxième comité s'est tenu en octobre. Les échanges ont été constructifs et pertinents, chaque participant s'est pleinement investi et a pris son rôle à cœur. Au fil de la discussion, 15 livres ont été sélectionnés par le comité Jeunesse et 12 par le comité Ados. Une sélection qui sera mise en avant des rayonnages de la médiathèque.
Pour remercier tous les participants, la librairie Olbia va organiser une rencontre avec un auteur.
Une carte de la médiathèque leur est également offerte pour une année. En outre, ils auront la possibilité de venir découvrir le métier en se mettant « une journée dans la peau d'un(e) bibliothécaire ». Une expérience unique et enrichissante !

Info +
*Service culture & patrimoine - Médiathèque Eurêka :*
*04 94 20 77 30 – mediatheque@lafarlede.fr*

Bourse aux livres

## Au profit des Restos du coeur

La traditionnelle vente caritative, organisée par et au profit du Restos de cœur à la médiathèque Eurêka, s'est tenue sur près d'une semaine cette année, offrant une plus large plage au public pour dénicher la bonne affaire.
Du mardi 14 au samedi 18 novembre, de nombreuses personnes sont ainsi allées chiner à la recherche d'une petite pépite musicale, cinématographique ou encore littéraire… Et le choix était vaste ! CD, DVD, vinyles et livres en tous genres, romans, documentaires, livres de cuisine, jeunesse, beaux livres étaient à saisir. Tous les bénéfices ont été reversés aux Restos du cœur.

Info +
*Service culture, médiathèque Eurêka :*
*04 94 20 77 30 - mediatheque@lafarlede.fr*

## Expositions à l'Espace de La Capelle

Du 13 au 21 octobre

Photographie
"Transports et un thème libre"
**Farledo objectif club**

Du 17 au 22 novembre

Peinture et sculpture bois & résine
**L'Allumeuse de réverbères Sébastien Noygues**

Animation

## Le rendez-vous des bébés revient

Les rendez-vous des bébés ont repris à la médiathèque Eurêka. De belles matinées d'éveil sont proposées pour les enfants jusqu'à 3 ans. Assistantes maternelles, parents et grands-parents accompagnés des tout-petits (3 mois - 3 ans) peuvent venir partager un moment agréable autour du livre. Une animation où les enfants découvrent les albums, les histoires, les mots, les images, les comptines…

Atelier ouvert à tous – Informations et inscriptions à la médiathèque.

Info +
*Service culture - Médiathèque Eurêka :*
*04 94 20 77 30 – mediatheque@lafarlede.fr*

## Tous résilients face aux risques

# UNE JOURNÉE POUR PARER AU PIRE

**En octobre, la Ville a participé à la journée nationale de la résilience proposant divers ateliers pour informer et se prémunir des catastrophes.**

Le vendredi 13 octobre dernier, la Ville de La Farlède a participé à la journée nationale « Tous résilients face aux risques », une initiative du ministère de la Transition écologique et solidaire visant à sensibiliser les citoyens aux risques naturels et technologiques qui les entourent. Cette journée avait pour objectif de développer la culture du risque, d'informer sur les bons gestes à adopter en cas de crise, et de renforcer la solidarité entre les habitants.

Les services municipaux ont ainsi proposé plusieurs ateliers à destination du grand public. Le matin, les agents de la police municipale ont animé un premier atelier pour protéger son habitation, les zonages réglementaires, et le rôle du maire en cas d'alerte. Les participants ont pu poser leurs questions et échanger avec les intervenants.

Le Centre technique municipal et l'Urbanisme ont pris le relais pour évoquer la question du risque « inondation », en présentant les bonnes pratiques pour se préparer et se protéger face à ce phénomène, les moyens d'organisation mis en place par la commune et le rôle des bassins de rétention. Les participants ont également pu s'informer sur les dispositifs d'alerte existants.

## Gestion des risques

Enfin, le soir, une réunion publique d'information a été organisée à la salle des fêtes, en présence du maire Yves Palmieri, de l'adjointe aux associations Sandrine Astier-Bouchet et des représentants des services de secours et de la réserve communale de sécurité civile de Solliès-Ville. Cette réunion a permis de présenter les documents relatifs à la gestion du risque par la collectivité, tels que le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et le Plan communal de sauvegarde (PCS).

La journée a été l'occasion d'informer la population aux enjeux de la prévention et de la résilience face aux risques. Elle a également permis de présenter la réserve communale de sécurité civile que la Municipalité cherche à constituer. Un appel à bénévolat a été lancé à cette occasion (lire ci-dessous).

### Réserve communale de sécurité civile

## La Ville recrute des volontaires bénévoles

La Municipalité crée une réserve communale de sécurité civile, un dispositif qui permet aux habitants volontaires de s'impliquer dans la prévention et l'aide aux populations en cas d'événement majeur, comme une inondation, un incendie ou une tempête.

Les réservistes seront formés aux gestes de premiers secours, à la conduite à tenir en situation de crise et aux missions de soutien logistique et d'assistance aux victimes. Ils seront mobilisés par le maire, en appui des services de secours, lorsque les circonstances l'exigeront.

La réserve communale de sécurité civile est ouverte à tous les citoyens, sans condition d'âge, ni de diplôme ou d'aptitude physique. Il suffit d'être motivé et disponible. L'engagement est bénévole et souscrit pour une durée de un à cinq ans renouvelable.

La Ville invite les personnes intéressées à se faire connaître auprès du service Environnement. Elle compte ainsi sur la solidarité et le civisme des Farlédois pour renforcer la sécurité et la résilience de son territoire.

Info + *Service Environnement : 04 94 27 85 83*